



## Prescription de plainte pour violences conjugales

Par **cc71**, le **30/11/2010 à 21:33**

Bonjour,

Mon ex-compagne, séparés définitivement depuis 10 ans, mère de ma fille, me menace en me rappelant qu'une plainte pour violences conjugales et autres menaces contre moi est classée provisoirement.

Pouvez-vous m'indiquer au bout de combien de temps il peut y avoir prescription ? Dans quel cas peut-elle être ressortie ?

A l'heure d'aujourd'hui, elle m'accuse dans son dernier courrier de la menacer, de quoi ? je n'en sais rien. Lui dire qu'on va repasser devant le JAF car il n'y a plus de discussion possible avec elle à propos de ma fille ? Est-ce une menace ? Elle cherche toujours la petite bête.

Merci de bien vouloir m'informer si vous avez une réponse.

Je ne sais plus quoi faire, dois-je encore lui répondre par courrier en LRAR ?

Par **Laure11**, le **30/11/2010 à 21:50**

[citation]Est-ce une menace ? Elle cherche toujours la petite bête.

[/citation]

Vous osez dire qu'elle cherche toujours la petite bête alors que vous avez osé la battre !!! C'est lamentable.

Je sais que je n'ai pas à juger, mais là, je ne peux pas m'en empêcher.

Par **rugbys**, le **06/12/2010 à 08:29**

Bonjour,

Eh oui, il y en a encore qui pensent que battre sa femme est autorisé ou anodin et que la séparation efface tout.....

Bientôt, c'est l'homme qui sera la victime de harcèlement !